

**RECOMMANDATION SUPPLEMENTAIRE DE L'ICCAT VISANT A AMENDER LE PROGRAMME
DE RETABLISSEMENT DE L'ESPADON DE L'ATLANTIQUE NORD**

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Les dispositions de la *Recommandation supplémentaire de l'ICCAT visant à amender le programme de rétablissement de l'espadon de l'Atlantique nord* [Rec. 06-02] de 2006 sont prolongées jusqu'en 2009.
2. Le tableau du paragraphe 4 de la Rec. 06-02 devra être révisé comme ci-après:

	<i>Année de capture</i>	<i>Année d'ajustement</i>
Espadon de l'Atlantique Nord	2007	2009
	2008	2010
	2009	2011

3. « 2007-2008 » au paragraphe 5 de la Rec. 06-02 devra être remplacé par « 2008-2009 ».